

**ORGANISATION**  
**BREVET FEDERAL 1<sup>er</sup> DEGRE**  
**ERFAN Ile-de-France 2020-2021**  
**La formation se déroule**  
**soit avec le CD75 (Paris 20<sup>ème</sup>) - soit avec le CD91 (Massy)**

**Date limite du dépôt des dossiers d'inscription**

**Vendredi 2 octobre 2020 à l'ERFAN Ile-de-France**

**Journée de présentation et de positionnement samedi 10 octobre 2020 toute la journée (présence obligatoire du stagiaire et tuteur ou dirigeant du club)**

**Nombre de places : 15 par session**

**En cas de sureffectif, l'ERFAN appréciera la pertinence du projet personnel et de la situation du candidat au regard de critères (AC, tuteur, club, ...)**

**Les titulaires du BF1 peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics. Ils ont vocation à encadrer des personnes en vue de l'acquisition de l'ENF1-Sauv'nage.**

Ils inscrivent leur action dans le cadre des orientations fédérales ainsi qu'en cohérence avec le plan de développement du club et plus particulièrement le projet de l'École de Natation Française du club.

Les compétences du titulaire du BF1 sont :

\*conduire des activités vers l'acquisition de l'ENF1-Sauv'nage dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique

\*participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

\*assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

La formation est organisée au regard de **4 Unités Capitalisables (UC)** et de modules permettant au stagiaire d'être capable (EC) de

UC1	Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
UC2	Encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF1 Sauv'nage en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
UC3	Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
UC4	Accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée

L'**alternance** entre la formation en centre de formation et l'action en club accompagnée par un tuteur (titulaire du BF2 minimum) doit permettre une véritable intégration dans l'équipe pédagogique. **Elle est obligatoire.**

### Pré requis à l'entrée en formation

Pour entrer en formation BF1, le stagiaire doit

Avoir 15 ans minimum (avec autorisation parentale) au 31 décembre 2020

Etre licencié à la FFN

Etre titulaire de l'ENF1-Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation

Une entrée à l'eau - un déplacement ventral sur 25m - un déplacement dorsal sur 25m -et d'une recherche d'objet en profondeur supérieur à sa taille

### Positionnement

Le candidat peut bénéficier à sa demande lors de l'inscription d'un positionnement permettant avant l'entrée en formation en référence d'une part au livret référentiel du BF1 et à ses acquis d'analyser sa situation. Cet entretien permet d'établir d'éventuels allègements de formation ou de compléments de formation. Les candidats peuvent être allégés du stage en situation (tout ou partie), aucun allègement n'est possible pour l'accompagnement en déplacement, aucun allègement n'est possible en cours de formation.

### Pré requis à la mise en situation pédagogique

Avant de débiter le stage en situation, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie. Il doit :

**\*Satisfaire à un test de sécurité**, sur une distance de 50m (le port des lunettes de natation et du pince-nez, et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés)

Un départ libre du bord du bassin - un parcours en nage libre de 25mètres - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur située entre 1,80mètre et 3mètres - une remontée du mannequin jusqu'à la surface - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, jusqu'au bord du bassin, sur une distance de 25 mètres - d'une sortie de l'eau de la victime.

**\*Satisfaire à l'évaluation d'une séance** d'une durée de 20mn minimum, avec un minimum de 6 enfants, suivie d'un entretien de 20mn au maximum, portant sur la capacité du candidat à assurer la sécurité des pratiquants de son groupe, identifier les caractéristiques principales de la natation, présenter les bases de la pédagogie de l'action.

### Organisation de la formation

#### Volume horaire

- Formation en centre - face à face pédagogique	38h30 minimum
- Formation en centre - pratique avec les formateurs	26h30 minimum
- Formation en centre - retour d'alternance	15h minimum
- Travail personnel individuel	10h minimum
- Stage en situation au sein du club d'accueil	35h minimum
- Accompagnement d'un déplacement	4h minimum

**Soit un total sans PSC1 de 129h minimum**

L'ERFAN Ile-de-France dans un souci de proximité pour les candidats propose avec le partenariat de 2 Comités Départementaux 2 lieux de formation.

### Planning de la formation et des certifications

PLANNING FORMATION - CERTIFICATION BREVET FEDERAL 1 <sup>er</sup> DEGRE 2019-2020		
	PARIS 20ème	ESSONNE Massy
Délais d'inscription - dossier à la ligue	02-oct-20	
Présentation de la formation - positionnement	10-oct-20	
PRMSP cours	24 & 25-oct-20	10 & 11-oct-20
RMSP validation en club	Du 02 au 06-nov-20	Du 12 au 16-oct-20
Dates de formation	07 & 08-nov-20	17 & 18-oct-20
	05 & 06-dec-20	28 aprem & 29-nov-20
	23 & 24-janv-21	12 aprem & 13-dec-20
	06 & 07-fev-21	23 aprem & 24-janv-21
	13 & 14-mars-21	27 aprem & 28-fev-21
	05-avril-21	20 aprem & 21-mars-21
		10-avril-21 aprem
Certification en club dès les 35h péda validées	A partir du 3-mai-21	
Certification en centre	8-mai-21 (dépôt du dossier à l'ERFAN avant le 30-avril-21)	
Rattrapage certification en club	15 jours mini après 1 <sup>er</sup> passage	
Rattrapage certification en centre	22-mai-21 (dépôt du dossier à l'ERFAN avant le 14-mai-21)	



## ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



Pour les 2 formations, les programmes (contenus, horaires et lieux) seront rédigés ultérieurement.

**La présence du tuteur et d'un représentant (ex : président) lors de la présentation de la formation est obligatoire en plus de celle du stagiaire.**

### Livret de formation

La durée du livret de formation est d'une durée de deux saisons sportives. En cas d'échec à la titularisation à l'issue des deux saisons, le candidat se repositionne à l'entrée à la formation BF1.

### Certification

L'accès à la certification est conditionnée par :

La présence en cours

La réalisation des travaux personnels

La réalisation des heures en club

La réalisation complète du livret de suivi de formation

En cas de manquement, le candidat peut être proposé directement au rattrapage ou ajourné de la certification.

### **Epreuve 1 : Epreuve orale**

Constitution du livret du stagiaire en lien avec le fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et l'accompagnement d'un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée, suivi d'un entretien - valide l'UC1 et l'UC4 du BF1.

### **Epreuve 2 : Epreuves pédagogiques**

Constitution d'un cahier de suivi pédagogique, préparation, conduite d'une séance complète (évaluation du candidat sur son groupe) suivie d'un entretien d'une durée de 20 min maximum avec le jury. Pour cette épreuve, la séance doit avoir une durée minimum de 30 min - valide l'UC2 du BF1

### **Epreuve 3 : Epreuves pratiques**

Démonstration des différentes tâches de l'ENF1 - Sauv'nage et test de sécurité - valide l'UC3 du BF1

**L'obtention du diplôme est conditionnée à l'obtention du PSC1**

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



## ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



### Dispenses

Les titulaires du brevet fédéral Assistant Club sont dispensés de l'UC4 du BF1.

### Formation continue

La personne titulaire du brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré doit suivre une formation continue. Elle est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du BF1. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de la délivrance du diplôme (l'année sur le diplôme faisant foi).

### Coût de la formation

Coût de la formation pour les frais pédagogiques : 780€ (ou 900 € si le club n'était pas 100% licence en 2019/2020)

Pas de prise en charge pour les frais de restauration ou d'hébergement

Frais de dossier : 20€

### **Renseignements complémentaires**

**ERFAN Ile-de-France**

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**Brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré 2020-2021**

Je souhaite suivre la formation avec le  
Comité Départemental de Natation du 75   
Comité Départemental de Natation du 91   
Cochez votre choix, ce souhait n'est pas contractuel

**Le dossier doit être arrivé complet à l'ERFAN Ile-de-France  
Au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 17h**

**Journée de présentation et de positionnement  
Samedi 10 octobre 2020 toute la journée  
(Présence obligatoire du stagiaire, tuteur et dirigeant du club)**

**Je souhaite recevoir un dossier de positionnement par mail**

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>	PHOTO
Date de naissance :	<input type="text"/>			
Lieu de naissance :	<input type="text"/>	Département :	<input type="text"/>	
Adresse :	<input type="text"/>			
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>	
Tel :	<input type="text"/>	E-mail :	<input type="text"/>	
N° de licence :	<input type="text"/>	Club (en entier) :	<input type="text"/>	
Club d'accueil pour la formation :	<input type="text"/>			

**Situation actuelle**

En étude (précisez) :

En situation professionnelle (précisez) :

Autre (précisez) :

Titulaire de l'AC : précisez l'année d'obtention

**Le PSC1 est exigé pour la délivrance du diplôme fédéral 1<sup>er</sup> degré.**

L'ERFAN-Ile de France organise cette formation, les informations vous seront données lors de la journée de présentation.

Fiche de renseignements (joindre les photocopies)

1. Expérience et niveau de pratique sportive

Natation course	Dep	<input type="checkbox"/>	Reg	<input type="checkbox"/>	Interreg	<input type="checkbox"/>	Nat	<input type="checkbox"/>	Internat	<input type="checkbox"/>
Natation synchronisée	Dep	<input type="checkbox"/>	Reg	<input type="checkbox"/>	Interreg	<input type="checkbox"/>	Nat	<input type="checkbox"/>	Internat	<input type="checkbox"/>
Plongeon	Dep	<input type="checkbox"/>	Reg	<input type="checkbox"/>	Interreg	<input type="checkbox"/>	Nat	<input type="checkbox"/>	Internat	<input type="checkbox"/>
Water-Polo	Dep	<input type="checkbox"/>	Reg	<input type="checkbox"/>	Interreg	<input type="checkbox"/>	Nat	<input type="checkbox"/>	Internat	<input type="checkbox"/>
Eau libre	Dep	<input type="checkbox"/>	Reg	<input type="checkbox"/>	Interreg	<input type="checkbox"/>	Nat	<input type="checkbox"/>	Internat	<input type="checkbox"/>

2. Tests ENF

ENF1 - Sauv'nage  ENF2 - Pass'sports de l'eau

ENF3 - Pass'competition (précisez la discipline)

Natation course  Natation synchronisée  Plongeon  Water-Polo  Eau libre

3. Titre d'officiel

Précisez le titre, le niveau et la discipline

4. Titres ENF

ENF1 Assistant  Evalueur

ENF2 Assistant  Evalueur

ENF3 Assistant  Evalueur  (précisez la discipline)

Natation course  Natation synchronisée  Plongeon  Water-Polo  Eau libre

5. Diplôme fédéraux

Précisez le titre, le niveau et la discipline

**6. Secourisme/sauvetage**

Précisez le diplôme et la date d'obtention

**7. Niveau d'étude, diplôme scolaire, universitaire**

Précisez le niveau d'étude atteint, les diplômes scolaires, universitaires ou autre que vous avez obtenus.

**8. Si vous êtes en situation professionnelle,**

Précisez



**Expérience personnelle**

1. Quelle est votre expérience dans le domaine de l'animation (le nombre d'années, dans quelle structure, les diplômes dans ce domaine ...) :

2. Quelle est votre expérience dans le domaine de l'enseignement et/ou de l'entraînement (le nombre d'années, dans quelle structure...) :

3. Quelle est votre expérience en tant que dirigeant (le nombre d'années, la fonction occupée, dans quelle structure...) :

Projet personnel

Quel est votre projet au regard de la formation (présentez votre projet, vos motivations et vos disponibilités durant la durée de la formation)

Je m'engage à suivre la totalité de la formation, toute absence devra être justifiée auprès du responsable pédagogique de la formation et l'absence ne pourra excéder **2 journées** de formation en centre, le stage en situation est obligatoire.

**La nature de l'absence sur justificatif devra être validée par l'ERFAN pour être acceptée.**

Lu l'organisation et le règlement du brevet fédéral considéré

Fait à :  le :

Signature :

**Lettre du président du club d'accueil pour la formation**

Je soussigné(e),

président(e) du club de :

suis Favorable

Défavorable

Réservé

à l'entrée en formation fédérale 1<sup>er</sup> degré de :

Justifiez votre réponse (facultatif : *Le Président du club d'accueil peut rédiger une lettre précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club dans le domaine de l'animation et de l'enseignement.*)

Je m'engage à accompagner le stagiaire dans sa formation.

Date

Cachet du club

Signature du président

Coordonnées du président

Postales :

E-mail :

Téléphoniques :

**Journée de présentation et de positionnement samedi 10 octobre 2020  
(présence obligatoire du stagiaire, tuteur et dirigeant de club)**

### Engagement du tuteur

Je soussigné (e),   
m'engage à assurer la fonction de tutorat lors du stage en situation  
pédagogique (35h minimum) de   
au sein du club de   
pour la formation fédérale 1<sup>er</sup> degré.

Je m'engage à organiser le déplacement de mineurs en compétition, intégrer le  
stagiaire au fonctionnement du club et organiser la formation de terrain afin  
d'acquérir les compétences attendues du BF considéré.

**Le stagiaire aura un groupe d'enfant âgé de 5-8 ans, ayant pour objectif  
l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage :**

Intitulé du groupe :

Jour, horaire :

Lieu d'exercice : adresse de la piscine (en entier)

Je m'engage également à assurer une certification en club d'un autre stagiaire  
en formation BF.

Lu l'organisation et le règlement du brevet fédéral considéré

Date

Signature du tuteur

Coordonnées du tuteur

Postales

E-mail :

Téléphoniques :

Le tuteur doit être titulaire du BF2 minimum ; **joindre les photocopies**

Si vous êtes titulaire du BEESAN ou du BPJEPS AAN, **joindre la photocopie  
du diplôme.**

**Journée de présentation et de positionnement samedi 10 octobre 2020  
(présence obligatoire du stagiaire, tuteur et dirigeant de club)**

**Autorisation « droit à l'image »**

Je soussigné (e)   
autorise L'ERFAN-Ile de France à utiliser le droit à l'image dans le contexte de  
la formation.

Date :

signature

**Autorisation parentale**

**A remplir pour tout candidat mineur**

Je soussigné (e)   
responsable légal(e) autorise :

à suivre la formation fédérale 1<sup>er</sup> degré et à participer à toute activité dans le  
cadre de sa formation et certifie l'exactitude de ses informations.

Autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image dans le contexte  
de la formation.

Date

signature du responsable légal :

**Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier**

- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou pièce officielle justifiant la date de naissance
- Un récépissé de la licence FFN de l'année en cours
- Un récépissé extranat de réussite au test ENF1- sauv'nage
- Copie à minima du diplôme de Prévention des Secours Civiques de niveau 1 (PCS1) ou son équivalent, si vous le possédez au moment de l'inscription
- La fiche d'inscription
- La fiche de renseignements **joindre les justificatifs**
- La fiche « Expérience personnelle »
- La fiche « Projet personnel »
- Une lettre du président du club d'accueil (document joint)
- Un engagement du tuteur du club d'accueil (document joint) **joindre les justificatifs**
- Un certificat médical datant de moins de trois mois de **non contre-indication à la « pratique et à l'enseignement de la natation »**
- Autorisation droit à l'image
- Un virement (RIB envoyé par mail sur demande) ou un chèque d'un montant de 20 € à l'ordre de la Ligue Ile-de-France pour les frais de dossier
- Un virement ou un chèque d'un montant de 780 € (ou 900 € si le club n'était pas 100% licence en 2019/2020) à l'ordre de la Ligue Ile-de-France pour les frais pédagogiques

Documents supplémentaires pour les mineurs

- Autorisation parentale de participation du stagiaire à la formation et droit à l'image
- Fiche médicale de liaison et autorisation parentale en cas d'urgence médicale



## Conditions Générales de Vente

### Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

#### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

#### 2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

#### 3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

#### 4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

#### 5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

#### 6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

#### 7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

#### 8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).